

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 8 septembre 2022, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Samuel da Silva, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Samuel da Silva, président : "Il sonne 19 h 30 à la Collégiale, j'ouvre donc cette 4<sup>ème</sup> séance du Conseil de ville 2022. Permettez-moi de vous saluer toutes et tous : chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le maire, chères conseillères municipales et chers conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, et cher public."

M. Samuel da Silva, président : "Concernant le Conseil municipal, je vous prie d'excuser l'absence de M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, pour ce soir, et également Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, qui sera absente jusqu'à la fin de l'année."

M. Samuel da Silva, président : "Au niveau du Bureau, je vous informe que notre 2<sup>ème</sup> vice-président arrivera sous peu."

M. Samuel da Silva, président : "Concernant la répartition du dénombrement des voix par les scrutateurs, je demanderais à M. Gerolamo Pepe, PS, de compter les voix du groupe ARC, ainsi que du Bureau, et à M. Raphaël Perotto, ARC, de compter les voix de Mme Joëlle Hälller, sans parti, du PS et du PLR, merci."

M. Samuel da Silva, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022
3. Communications du président et du maire
4. Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier : décision
5. Crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs : décision
6. Octroi d'un droit de superficie (DDP) sur le BF 569 à la Fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier (Plein Soleil) : décision
7. Création d'un financement spécial relatif à la « Réserve de fluctuation » : décision
8. Engagement financier de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2023-2026 : décision
9. Motions et interpellations
10. Petites questions
11. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. James Souchon (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Marco Pais Pereira (ARC), Mme Edanur Bilir (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Mélanie Lambert (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS), M. Diamantino Rodrigues Pereira (PS) et Mme Joëlle Häller (sans parti)

Sont excusés : M. Michel Bastardoz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR) et Mme Morgane Burgener (ARC)

Conseil municipal : M. Denis Gerber (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusés : Mme Jessica Froidevaux et M. Olivier Zimmermann

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Mme Natacha Mengoli (RJB) et M. Emile Perrin (Le Journal du Jura)

Public : sept personnes sont présentes sur la galerie.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications du président et du maire

M. Samuel da Silva, président : "Je vous fais part de quelques éléments :

- Au niveau du courrier, j'ai reçu l'inscription à la rencontre des bureaux de conseils généraux et de ville du Jura bernois. Je ne pourrai m'y rendre. M. Ugo Boillat, 2<sup>ème</sup> vice-président, nous y représentera. Il y a aussi eu l'invitation de la Fondation André Flückiger afin de participer à leur 50<sup>ème</sup> anniversaire, au cours duquel deux dons ont été offerts, l'un à l'association ELA, l'autre pour soutenir le projet de la "Maison de l'autisme" qui sera construite dans notre commune en 2023. Finalement, j'ai aussi reçu une invitation à participer à une table ronde, ouverte au public, intitulée "la géothermie ? les géothermies !" et qui se déroulera mardi 13 septembre 2022, à La Chaux-de-Fonds."
- Finalement, je souhaiterais remercier les conseillères et conseillers de ville, et le Conseil municipal, qui ont participé au cortège lors de l'Imériale, ainsi qu'aux personnes qui ont donné un coup de main logistique après le cortège. Je vous informe que les gobelets réutilisables, offerts à la population, ont été financés par un soutien de la Municipalité, une participation relative du comité de l'Imériale, et pour le reste par le compte de notre Conseil de ville.

Voilà, j'en ai déjà fini pour mes communications et cède la parole à M. le maire."

M. Denis Gerber, maire : "Carnet rose. Je tiens tout d'abord à excuser notre collègue Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, heureuse maman depuis mardi matin d'une petite Liv. Toutes nos félicitations à la famille !

1<sup>ère</sup> partie : Représentations :

Je débute mes communications par une énumération de mes présences et de mes représentations de la commune à différentes activités/manifestations avec pour unique objectif que notre commune soit présente :

- Diverses manifestations à Mont-Soleil (Energies, inaugurations de la Coupole et du Planétarium) fin juin; à découvrir par chacun car passionnant !
- Rencontre avec l'Exécutif de Tramelan : des échanges très intéressants et constructifs le 21 juin 2022.
- Assemblée générale de Jb.B à La Neuveville le 22 juin 2022.
- Présence au tournoi de football réunissant diverses associations s'occupant de personnes en handicap à la Fin-des-Fourches le 25 juin 2022 : un moment très émouvant !
- Fête de lutte du Jura bernois à Mont-Crosin le 26 juin 2022 ou comment devenir "propriétaire" partiel d'un taureau nommé Stefano.
- Inauguration de la salle didactique de EDE-GOGY dans les bâtiments des Forces électriques à la Route de Tramelan : un espace à découvrir pour nos écoles (30 juin 2022).
- Accueil des nouveaux arrivants (après les années COVID) à la Salle de spectacles le 30 juin 2022; un moment d'échanges et de partages très enrichissant.
- Les 6 et 7 juillet participation aux cérémonies de clôture à Tramelan des ceff INDUSTRIE et ceff COMMERCE; deux de nos apprentis ont reçu leur CFC et surtout leur maturité.
- Accueil de l'ambassadeur des USA à Mont-Soleil le 28 juillet 2022 dans le cadre de sa découverte des installations consacrées aux énergies renouvelables.
- Participation à trois événements ayant marqué le début et la fin du mois de juillet : Imériale, Fête des Anarchistes et les festivités du 1<sup>er</sup> août. La population a apprécié ce retour à une forme de normalité !
- Accueil de la Summer School à La Chaux-d'Abel le 8 août 2022. Ce sont des étudiants (doctorants) de Hautes Ecoles du monde entier qui étudient l'approvisionnement énergétique et les problèmes de réchauffement climatique pris dans leur globalité. Des étudiants très concernés et motivés !
- Représentation de la commune au Marché-Concours à Saignelégier le 14 août 2022.
- Concerts dans le cadre des festivités du Parc Chasseral le 24 août 2022 à Saint-Imier dans le cadre des Jardins musicaux. Une découverte du cinéma à l'ancienne avec un encadrement musical magnifique.
- Présence aux 50 ans de la Fondation Flückiger à Tramelan le 27 août 2022.

- Séance Parc Chasseral - JbT - Jura 3 Lacs Seeland le 1<sup>er</sup> septembre 2022 aux Savagnières : la thématique de la mobilité pour accéder à la région du Chasseral a été abordée avec les représentants des autorités de Nods et Saint-Imier.

En bref, un été chaud dans tous les sens du terme !

2<sup>ème</sup> partie : Etat des lieux :

Ma démarche ci-dessous est motivée par un courrier reçu d'un citoyen et surtout par de nombreuses questions posées par des citoyens qui s'interrogent sur l'état d'avancement des nombreux dossiers abordés une fois ou l'autre à divers niveaux de notre commune.

Je me propose donc de faire un point de la situation actuelle sur les projets importants concernant Saint-Imier !

Abattoirs :

Nous avons des locataires qui tiennent avec force à occuper les locaux projetés aux Marnes-de-la-Coudre d'ici 2024.

Les prévisions financières émises lors de la mise en route du projet sont actuellement très chahutées par divers facteurs, dont essentiellement le renchérissement des coûts de la construction, le respect des contraintes architecturales et la prise en compte des problèmes énergétiques liés à l'aménagement d'un bâtiment protégé, un bâtiment d'exception !

Crescentia s'est engagée à donner des réponses précises aux futurs locataires d'ici début septembre.

Diverses solutions devront être courageusement abordées, certaines sont en cours d'analyse, ceci afin de permettre de respecter nos engagements initiaux et actuels auprès de nos partenaires locataires.

Pour l'instant et à la suite d'un entretien (mardi 6 septembre 2022) avec Mme Tatiana Lori, responsable cantonale des monuments historiques, une visite sur site est planifiée en octobre.

Divers éléments y relatifs seront abordés à cette occasion.

Les locataires potentiels ont été informés.

Migros :

Malgré le soutien des autorités communales et surtout de l'engagement de Migros pour adapter son projet, une opposition est encore pendante.

Le dossier est dans les mains de la préfecture.

Il nous faut espérer qu'une solution rapide soit trouvée afin de pouvoir offrir à la population de Saint-Imier et de la région un autre magasin moderne.

Hôtel :

Les dernières négociations avec les CFF concernant la cession d'un terrain à notre commune sont à bout touchant; les travaux d'excavation devraient débuter prochainement avec comme objectif que Saint-Imier dispose d'un hôtel à la conception moderne très attendu dans le

courant de l'année 2023. De nombreux milieux économiques et touristiques sont impatients de voir se concrétiser ce projet important pour la région.

Straumann et Cadrans Fluckiger :

Les transactions avec ces deux fleurons économiques de notre région sont en cours de finalisation.

MD' Art SA :

Les projets d'agrandissement et de développement d'une technologie futuriste sont soutenus avec énergie aussi bien par notre commune que par la Promotion économique du canton.

Bâtiment des Services techniques :

Les adjudications des travaux sont faites, la planification de ceux-ci est en cours. Un bon signe pour nos employés des Services techniques.

En conclusion :

Je constate que dans de nombreux dossiers il s'agit parfois de convaincre les milieux liés à la protection des sites de la nécessité de tenir compte de la réalité économique de notre région.

Certes, il est nécessaire de protéger notre environnement, mais je suis convaincu que des solutions pragmatiques doivent/peuvent toujours être trouvées entre personnes de bonne volonté et si possible conscientes des enjeux parfois vitaux pour l'avenir de Saint-Imier et de sa région."

#### 4. Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier : décision

M. Samuel da Silva, président : "En préambule, j'ai une demande à vous formuler, chères conseillères et chers conseillers de ville : afin de faciliter le travail du bureau, il serait appréciable que vous ne quittiez pas, dans la mesure du possible, votre place pendant que nous voterons les éventuelles modifications dudit règlement, merci. Pour la façon de procéder, nous allons simplement respecter l'art. 10 du règlement du Conseil de ville actuellement en vigueur : avant chaque votation, la personne qui préside soumet au Conseil de ville l'ordre dans lequel les propositions seront mises aux voix. Dans toutes les votations, c'est la majorité absolue des votants qui décide. En cas d'égalité, c'est la personne qui préside qui décide. Les sous-amendements sont mis aux voix avant les amendements, et les amendements avant la proposition principale. Lorsqu'il y a plus de deux propositions de même niveau (sous-amendement ou amendement), elles sont mises aux voix ensemble et chaque membre ne peut voter que pour une de ces propositions. Si aucune d'entre elles n'obtient la majorité absolue des votants, celle qui a obtenu le moins de voix est éliminée. En cas d'égalité, la personne qui préside décide quelle est la proposition à éliminer. On continue à voter sur les propositions restantes jusqu'à ce que l'une d'entre elles obtienne la majorité absolue des votants ; elle est alors opposée à la proposition principale. Le vote s'exprime par le fait de se lever, toutefois le bulletin secret peut être demandé par chaque conseiller de ville présent lors de la séance. Si le mode de votation proposé fait l'objet de réclamations, le Conseil de ville se prononce."

M. Samuel da Silva, président : "Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette façon de procéder ?"

M. Samuel da Silva, président : "Ce n'est pas le cas, allons y."

M. Samuel da Silva, président : "1. Dispositions générales. Article 1. Alinéa 1."

M. Samuel da Silva, président : "S'il n'y a pas de modification, on part du principe que c'est accepté."

M. Samuel da Silva, président : "Article 2. Alinéa 1. Alinéa 2. Alinéa 3. Alinéa 4. Alinéa 5."

...Le traitement de l'ensemble du règlement se déroule sous cette forme,  
avec projection sur écran...

Mme Morgane Bussian, ARC : "Art. 3, al. 6 : contrairement à ce qui est noté dans le rapport de la commission, nous pensons que cet aliéna alourdirait le processus, tant au niveau du Conseil municipal que de la chancellerie. En effet, l'ordre du jour devrait être préparé encore plus à l'avance et ne permettrait peut-être pas d'ajouter des points au dernier moment. Nous souhaitons supprimer cet aliéna."

M. Samuel da Silva, président : "Nous allons passer cette proposition au vote."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Est-ce qu'il serait possible de relire la proposition avant la votation, car tout le monde n'a pas le texte sous les yeux, et je ne sais pas si au fond de la salle tout le monde voit bien l'écran et la proposition faite, ceci afin que l'on comprenne bien les propositions de modifications ?"

M. Samuel da Silva, président : "Oui, alors je vais lire le texte avant la votation."

M. Samuel da Silva, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent la suppression de l'al. 6 de l'art. 3, soit : la présidence, après proposition du Conseil municipal établi, d'entente avec le bureau l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de ville, sont priés de se lever."

Au vote, il y a 10 voix pour la suppression. Il y a 15 voix contre la suppression.

Le texte est maintenu : **Art. 3, al. 6 : La présidence, après proposition du Conseil municipal, établi, d'entente avec le bureau, l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de ville.**

Mme Morgane Bussian, ARC : "Art. 5, al. 2 et 3 : Nous trouverions dommage que le nombre de voix ne soit plus compté. En effet, la population pourrait être intéressée de savoir le nombre d'avis contraires ou d'abstentions pour certains sujets. De plus, nous ne pensons pas que cela soit un réel gain de temps et le terme "de majorité évidente" n'est pas assez précis à nos yeux. Nous souhaitons supprimer cet aliéna et, de ce fait, également l'alinéa 3."

M. Samuel da Silva, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent la suppression des al. 2 et 3 de l'art. 5 sont priés de se lever."

Au vote, il y a 13 voix pour la suppression. Il y a 12 voix contre la suppression.

Le texte de l'Art. 5 se compose donc d'un seul alinéa : **Les personnes scrutatrices déterminent le résultat de chaque votation et élection. La présidence le communique au Conseil de ville.**

M. Samuel da Silva, président : "Avant de traiter l'article 7, je dois vous préciser qu'il y avait une erreur dans le rapport que vous avez reçu. Il était dit que cet article se basait sur le règlement d'organisation, or, il s'agit du règlement des élections et non pas d'organisation."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Art 7, al. 1 et 4, nous proposons au premier al., après : "Le bureau rédige les messages du Conseil de ville à l'intention du Corps électoral.", d'ajouter : "Il veille à assurer l'expression des droits démocratiques."."

M. Samuel da Silva, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent le texte suivant : Art. 7, al. 1 : Le bureau rédige les messages du Conseil de ville à l'intention du Corps électoral. Il veille à assurer l'expression des droits démocratiques, sont priés de se lever."

Au vote, il y a 15 voix pour la modification. Il y a 10 voix contre la modification.

Le texte devient : **Art. 7, al. 1 : Le bureau rédige les messages du Conseil de ville à l'intention du Corps électoral. Il veille à assurer l'expression des droits démocratiques.**

M. Marco Pais Pereira, ARC : "A l'alinéa 4, nous proposons que le passage suivant : "Le comité d'initiative ou les personnes responsables de la demande d'un référendum facultatif font part de leurs arguments au bureau du Conseil de ville qui en tient compte dans le message. Les commentaires portant atteinte à l'honneur, manifestement contraires à la vérité ou trop longs peuvent être modifiés ou refusés", soit remplacé par : "Le comité d'initiative ou les personnes responsables de la demande d'un référendum facultatif font part de leurs arguments au bureau du Conseil de ville qui **l'intègre** dans le message. Les commentaires portant atteinte à l'honneur, manifestement contraires à la vérité peuvent être modifiés ou refusés." Ici en fin de phrase, nous avons enlevé "**ou trop longs**".

M. Marco Pais Pereira, ARC : "M. le président, est-ce que je peux argumenter cette proposition de modification ?"

M. Samuel da Silva, président : "Oui, allez-y."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Il est très important que les citoyennes et les citoyens se sentent écoutés, et qu'ils soient pris en compte lorsqu'ils exercent les droits d'initiative et de référendum. Les modifications proposées visent à rappeler que le Bureau a bien cet objectif lorsqu'il rédige les messages. A ce titre, lorsque des initiants ou des référendaires ont pris la peine d'exercer leurs droits démocratiques si précieux, il faut leur assurer que leur message sera transmis tel qu'ils l'ont élaboré. Il nous paraît que les limites posées interdisant les atteintes à l'honneur sont bien suffisantes. Nos concitoyennes et concitoyennes méritent notre confiance, et lorsqu'ils rédigent un message, ils ne doivent pas être soumis à des exercices de réécriture ou de correction qui sont toujours problématiques. C'est au nom de cette confiance que nous formulons ces propositions de modification."

M. Christian Tharin, PLR : "Je souhaite juste préciser un élément. Je comprends très bien vos arguments qui sont valables. Néanmoins, il faudrait que l'on rechange le règlement des votations, puisque dans ce règlement il est mentionné que c'est le Bureau qui est compétent pour le message au Corps électoral."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Le Bureau peut simplement valider le message. Il est compétent pour décider. Cela ne veut pas dire : l'autoriser à modifier le message des référendaires."

M. Samuel da Silva, président : "Y a-t-il d'autres remarques ?"

M. Samuel da Silva, président : "Ce n'est pas le cas, on passe au vote."

Au vote, Il y a 11 voix pour la modification. Il y a 14 voix contre la modification.

Le texte est maintenu : **Art. 7, al. 4 : Le comité d'initiative ou les personnes responsables de la demande d'un référendum facultatif font part de leurs arguments au bureau du Conseil de ville qui en tient compte dans le message. Les commentaires portant atteinte à l'honneur, manifestement contraires à la vérité ou trop longs peuvent être modifiés ou refusés.**

...Il est 20 h 03 arrivée de M. Hugo Boillat, ARC...

Mme Morgane Bussian, ARC : "Art. 12, al. 1 : Nous demandons à ce que le nombre de jours soient de 16 et non 15. En effet, comme l'ordre du jour est envoyé 15 jours avant, cela laisse peu de temps à la chancellerie de préparer la documentation si une motion arrive le jour même."

Au vote, la modification est acceptée à l'unanimité.

Le texte devient : **Art. 12, al. 1 : La motion, qui est déposée 16 jours avant la séance du Conseil de ville à la chancellerie, est envoyée aux membres du Conseil de ville avec la convocation idoine.**

Mme Morgane Bussian, ARC : "Comme pour l'al. 1, nous demandons que l'al. 4 soit de 16 jours."

Au vote, la modification est acceptée à l'unanimité.

Le texte devient : **Art. 12, al. 4 : La motion, déposée moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville à la chancellerie, est lue et brièvement commentée par son autrice ou auteur lors de la séance. Elle est transmise au Conseil municipal lors de la même séance et celui-ci devra donner son avis sur l'entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville.**

Mme Morgane Bussian, ARC : "Art. 14, al. 1 : Comme pour l'article 12, et dans un souci de délai si un postulat est déposé le jour-même, nous demandons également à ce que le nombre de jours soient de 16 et non 15."

Au vote, la modification est acceptée à l'unanimité.

Le texte devient : **Art. 14, al. 1 : Le postulat, qui est déposé 16 jours avant la séance du Conseil de Ville à la chancellerie, est envoyé aux membres du Conseil de Ville avec la convocation idoine.**

Mme Morgane Bussian, ARC : "Comme pour l'al. 1, nous demandons que l'al. 4 soit de 16 jours."

Au vote, la modification est acceptée à l'unanimité.

Le texte devient : **Art. 14, al. 4 : Le postulat déposé moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville à la chancellerie, est lu et brièvement commenté par son autrice ou auteur. Il est transmis au Conseil municipal lors de la même séance et celui-ci devra donner son avis sur l'entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville.**

...Mme Morgane Bussian, ARC, demande une suspension de séance...

M. Samuel da Silva, président : "Bien, nous faisons une suspension de séance, il est 20 h 12. Reprise de séance à 20 h 17."

...Il est 20 h 18. Reprise de séance...

M. Samuel da Silva, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction ARC tient tout d'abord à remercier les membres de la commission pour le travail effectué depuis juillet 2021 et pour le rapport qui nous a été présenté ce soir. Ce document était bien complet et nous a permis de comprendre les réflexions derrière chaque article et alinéa. Certaines de nos demandes n'ont malheureusement pas été acceptées ce soir. Après discussion, nous pensons que le nouveau règlement, tel que voté ce soir, sera tout de même une bonne base de travail. Nous ne souhaitons pas freiner ce projet, mais nous laissons la liberté de vote au sein de nos rangs."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Notre fraction a pris connaissance avec grand intérêt des modifications apportées au règlement du Conseil de ville. Nous souhaitons d'ores et déjà remercier la commission qui a été chargée de plancher sur son renouvellement et pour les nombreuses réflexions apportées à cet ouvrage. Nous saluons également la grande qualité du travail effectué. Le nombre important de séances démontre que beaucoup de points méritaient d'être revus et que le travail a été effectué avec sérieux. Le rapport permet de comprendre le travail de la commission et d'explicitier certains points. La proposition de nouveau règlement nous satisfait. L'introduction du postulat, le calendrier de la séance constitutive de notre conseil ou encore le registre des intérêts sont des nouveautés que nous nous réjouissons d'utiliser. L'utilisation d'une formulation neutre et inclusive est une réelle plus-value à ce règlement. Sans oublier un réagencement complet du règlement et un fonctionnement qui se veut pragmatique. La procédure en cas de message au Corps électoral et de rapport de minorité est claire et permettra d'éviter des situations désagréables et revendicatrices. Le bureau étant le garant du message et de son contenu dans son intégralité, il est normal que ce soit à lui d'en définir le texte, y compris du rapport de minorité. Il doit évidemment être tenu compte de l'avis d'une éventuelle minorité mais on ne saurait donner un blanc-seing à une minorité qui aurait carte blanche pour rédiger un rapport. Nous remercions la commission pour cette proposition, qui n'est rien d'autre qu'une codification de la pratique actuelle. La fraction libérale radicale vous propose d'accepter le projet de règlement du Conseil de ville et de dissoudre la commission, avec remerciements à ses membres."

Mme Mélanie Lambert, PS : "C'est avec un vif intérêt que nous avons pris connaissance du rapport de la commission paritaire qui a travaillé à "l'actualisation du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier". Il s'agissait d'une nécessité et le travail de la commission a été conséquent. Nous avons particulièrement apprécié l'introduction d'un nouvel outil législatif sous la forme du postulat et nous avons également apprécié de voir que la séparation entre le Législatif et l'Exécutif est maintenant sans équivoque. La réappropriation de l'ordre du jour par le Bureau du Législatif était une mesure adéquate. Le fait que l'OACOT ait étudié la version finale et l'ayant validée nous facilite grandement la tâche ce soir. En conclusion, la fraction socialiste adopte à l'unanimité le nouveau règlement du Conseil de ville et adresse tous ses remerciements à la commission pour ce gros travail."

M. Ugo Boillat, ARC : "J'aimerais dire à titre personnel que je suis désolé, cela me désole profondément de voir à quel point certaines personnes, certains groupes, certaines majorités refusent de donner plus de démocratie, et de voix, aux minorités. Je pense que la démocratie est dans notre pays, et on devrait donner plus de voix aux minorités. Cela n'aurait pas été une mauvaise idée. Nous aurions eu l'occasion de changer ceci ce soir."

M. Samuel da Silva, président : "Bien, si personne ne souhaite encore la parole, nous allons passer au vote le règlement."

Au vote, le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier est approuvé par 18 voix pour, 3 voix contre. Il y a 5 abstentions.



Ventes de terrain en cours de finalisation :

Straumann SA	CHF	1'287'000.-
Cadrans Fluckiger SA	CHF	540'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>1'827'000.-</b>
A disposition	<b>CHF</b>	<b>58'000.-</b>

Le solde à disposition du Conseil municipal pour de futures ventes, après concrétisation des deux dossiers ci-dessus, est donc de CHF 58'000.-, ce qui correspond à une surface de moins de **650 m<sup>2</sup>** sur les quelques **20'000 m<sup>2</sup>** encore disponibles.

Pour pouvoir répondre à la demande dans les meilleurs délais et afin de ne pas menacer les transactions, il est nécessaire de solliciter un cinquième crédit cadre de CHF 1'000'000.-, selon les mêmes modalités que celles pratiquées jusqu'ici.

Afin de permettre au Conseil municipal d'être actif en cas d'intérêt pour les parcelles encore disponibles dans la zone industrielle de La Clef, **il est donc proposé de voter un cinquième crédit cadre.**

Même si formellement il s'agit d'un crédit, la décision du Conseil de ville ne constitue bien entendu pas une dépense. De facto, elle permettra des recettes pour la Municipalité.

### **Préavis**

La Commission des finances, à l'unanimité, a préavisé favorablement au Conseil de ville le crédit cadre de CHF 1'000'000.-. La Commission économie et tourisme a préavisé l'objet favorablement et à l'unanimité dans sa séance du 29 août 2022.

Le Conseil municipal recommande l'acceptation du crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la gestion active de la vente de parcelles de terrain encore disponibles de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs.

### *Ouverture de la discussion :*

Mme Elisabeth Beck, PS : "Nous sommes appelés à octroyer un nouveau crédit-cadre d'un million de francs comme cela a été dit, ceci afin de poursuivre le développement de la zone industrielle de La Clef. Deux parcelles sont sur le point d'être vendues mais si d'autres futures ventes se présentaient, il faudrait également qu'elles puissent se réaliser dans les meilleurs délais en rendant possible de nouvelles transactions. Le Conseil municipal a besoin de ce crédit pour négocier ces différentes ventes car sa compétence n'excède pas CHF 100'000.-. La fraction socialiste soutient à l'unanimité cette pratique et donc ce cinquième crédit-cadre. Elle se réjouit du développement des activités industrielles dans sa commune mais se permet ici de relever que, malheureusement, il manquera, à moyen terme, du terrain pour répondre à de futures demandes, ceci ayant été expliqué et communiqué lors du projet de fusion."

M. Daniel Müller, PLR : "La fraction PLR accepte à l'unanimité le crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente des parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, et donne la compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "La fraction ARC accepte à l'unanimité le crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef. La zone de La Clef est devenue le nouveau pôle du développement industriel et économique de notre Cité. Lors du dernier Conseil de ville, la fraction ARC a déjà pu exprimer toute la réussite du projet initié il y a maintenant plus de 20 ans. Il est réjouissant d'apprendre que ce développement perdure. C'est donc, à nouveau, naturellement et avec enthousiasme que notre fraction accepte ce crédit cadre et remercie vivement nos autorités pour les travaux accomplis. Saint-Imier demeure dynamique et participe ainsi activement au rayonnement de la région. Nous ne pouvons que répéter nos félicitations de voir que les arbres plantés il y a deux décennies, et soigneusement entretenus depuis, continuent de porter leurs fruits."

Au vote, le crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs est accepté à l'unanimité.

6. Octroi d'un droit de superficie (DDP) sur le BF 569 à la Fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier (Plein Soleil) : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

La Fondation Colonies d'habitation pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier (Plein-Soleil) a sollicité la mise à disposition du BF 569, propriété de la Municipalité, en vue d'un développement de ses activités et de la construction d'un nouveau bâtiment.

Des discussions étaient intervenues sur le sujet en 2019 avec un courrier du Conseil municipal du 11 novembre 2019. L'Exécutif était enclin de se départir du BF 569 au profit de la fondation à certaines conditions.

Plein Soleil a procédé il y a peu à la rénovation de son bâtiment sis Clef 43, car l'immeuble datant de 1967 ne correspondait plus aux standards actuels. Il convenait donc d'adapter les logements aux nouvelles normes en les rendant notamment accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil de fondation envisage aujourd'hui de construire un nouveau bâtiment, afin d'offrir sur le marché des appartements de qualité à des prix abordables. Le BF 317 sur lequel est implanté l'actuel bâtiment de Plein-Soleil est situé en ZHhd C4a et dispose d'un IBUS de 1.

La surface de la parcelle étant de 3228 m<sup>2</sup> et les surfaces cumulées du bâtiment existant étant de 2058 m<sup>2</sup>, le solde d'IBUS à disposition du futur bâtiment ne permet pas la réalisation du programme souhaité. Le maître d'ouvrage sollicite dès lors la Municipalité en vue d'une mise à disposition du BF 569 pour bénéficier des droits à bâtir.

En effet, la mise à disposition du BF 569, propriété de la Municipalité, permettrait à Plein Soleil de bénéficier de droits à bâtir supplémentaires ouvrant ainsi la porte à la construction de son nouvel immeuble.

La Fondation Colonies d'habitation pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier accomplissant une tâche d'intérêt public, le Conseil municipal propose de lui octroyer un droit de superficie (DDP) sur l'entier du BF 569 aux conditions suivantes :

- Constitution d'un droit de superficie concédé gratuitement pour une durée de 80 ans. Le DDP est destiné uniquement à la réalisation des buts poursuivis par la fondation. Il est non cessible et s'éteint en cas d'interruption des activités de la fondation.
- Constitution et inscription au registre foncier d'un droit de réméré au profit de la Municipalité ; le détenteur du DDP s'engage à déposer un permis de construire et à réaliser le bâtiment dans les dix ans après la signature du DDP.
- Le DDP devra en outre stipuler que la Fondation s'engage à conserver une part importante du BF 569 non construit mais aménagé et entretenu par ses soins comme un parc d'agrément ouvert au public. L'aménagement des places de stationnement ne devra en outre pas s'effectuer au détriment de la qualité des espaces verts

La Commission urbanisme et mobilité propose de traiter la demande selon la même base que les conditions de mise à disposition du terrain pour l'hôtel et que le BF soit réaménagé par le détenteur du DDP pour en faire un espace public (bancs, jeux pour enfants, jardins potagers, ...) favorisant la mixité intergénérationnelle.

### **Préavis**

La Commission des finances à l'unanimité préavise favorablement la cession de la totalité du terrain en plaçant des garde-fous comme ceux définis dans le cadre du projet hôtelier, en insistant en particulier sur le maintien d'une zone de convivialité entre diverses générations.

Le Conseil Municipal est très désireux de développer l'offre d'appartements tels que ceux proposés par Plein-Soleil et, par conséquent, recommande la cession du BF 569 aux conditions énoncées.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. James Souchon, PLR : "Le PLR Saint-Imier soutient l'octroi d'un droit de superficie de 80 ans sur la parcelle BF 569, propriété de la commune de Saint-Imier, à la Fondation dite "Plein Soleil". La population se faisant vieillissante, le développement de la structure d'accueil pour les personnes âgées ou invalides répondant aux normes d'aujourd'hui sera un atout supplémentaire pour l'intérêt public de Saint-Imier. La fraction PLR Saint-Imier accepte la cession de la totalité du terrain en respectant les conditions liées à cet octroi."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Nous sommes consultés ce soir pour l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation Plein Soleil qui projette de construire un deuxième bâtiment à proximité de Plein Soleil actuel. Le bâtiment actuel a été rénové avec soin et il donne entièrement satisfaction. De plus les finances sont tout à fait saines. Nous avons étudié le plan qui nous a été fourni et nous trouvons que le projet du deuxième bâtiment a du sens. Nous avons besoin de ce type d'appartements à Saint-Imier et il faut donner les moyens à la Fondation pour essayer de réaliser ce projet. De plus la demande est là. Nous avons bien compris que le financement et le dépôt d'un permis de construire sont tributaires de ce droit de superficie et c'est logiquement que nous devons donner à la Fondation les moyens adéquats. Les différentes commissions ont mis trois conditions qui font également sens, à savoir qu'une partie de la parcelle sera en libre accès public comme jardin d'agrément et qu'un jardin d'enfants y sera également construit. La fraction socialiste accepte l'octroi de ce permis de construire à l'unanimité et accepte les conditions qui ont été mises."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt de la demande d'un droit de superficie sur le bien-fonds 569, propriété de la commune, de la Fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier (Plein Soleil). Il est dans l'intérêt de tous que la Fondation puisse mener à bien son

nouveau projet de construction et nous ne voyons pas d'inconvénient à octroyer ce droit de superficie, pour autant que les garde-fous de la Commission des finances soient respectés, ainsi que la proposition de la Commission urbanisme et mobilité pour que le détenteur du DDP en fasse un espace public favorisant la mixité intergénérationnelle. Ces conditions étant clairement mentionnées, la fraction ARC approuve à l'unanimité l'octroi du droit de superficie."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "Ayant bien étudié le dossier, ma fraction accepte l'octroi du droit de superficie à la Fondation Plein Soleil."

Au vote, l'octroi d'un droit de superficie (DDP) sur le BF 569 à la Fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier (Plein Soleil) est accepté à l'unanimité.

## 7. Création d'un financement spécial relatif à la « Réserve de fluctuation » : décision

### *Rapport du Conseil municipal :*

Le MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) a été introduit dans les communes bernoises au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Or, selon art. 81 et annexe 1 Oco (Ordonnance sur les communes), le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur vénale ou, la première fois, à sa valeur d'acquisition ou de production. Il est réévalué et, le cas échéant, rectifié chaque année au moment de la clôture.

Les biens-fonds sont réévalués tous les cinq ans au moins ainsi qu'en cas de modification de leur valeur officielle, tandis que toutes les autres valeurs du patrimoine administratif le sont chaque année.

Le gain résultat de la réévaluation au moment de l'introduction du MCH2 est attribué à la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (RRé) (CHF 1'810'022.45 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le compte 29600.01 « Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier »). Le gain résultant de la réévaluation au moment de l'introduction du MCH2 est donc attribué à la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (RRé). Cette réserve reste inscrite pendant cinq ans au bilan et peut ensuite être dissoute avec effet sur le résultat. Toute autre attribution à la réserve liée à la réévaluation est exclue.

Une fois que cinq ans se sont écoulés depuis l'introduction du MCH2, une attribution à la réserve de fluctuation est obligatoire. Au 31 décembre 2020, les biens-fonds du patrimoine financier ont été réévalués si bien que la réserve de réévaluation a été ajustée (solde de CHF 412'244.00 au 31.12.2020 après réduction d'un montant de CHF 1'585'000.00), car il était inutile de laisser des montants calculés sur des valeurs de rendement, visiblement surévalués en tenant compte de l'état des biens-fonds, et donc de devoir passer par la suite des bénéfices comptables de manière linéaire sur cinq ans, bénéfices qui n'avaient aucune justification réelle.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le montant inscrit dans le compte de la réserve de réévaluation (compte 29600.01 d'un montant de CHF 412'244.00) a donc été transféré dans le compte de la réserve de fluctuation (compte 29601.01) et ainsi le compte 29600.01 était bouclé.

La réserve de fluctuation a pour but de compenser les dépréciations résultant de la réévaluation périodique du patrimoine financier.

Les prélèvements sur la réserve de fluctuation sont régis par la législation. Ils ne sont dès lors admissibles que jusqu'à concurrence du montant de la perte résultant de la réévaluation périodique.

**Des attributions à la réserve de fluctuation ne sont autorisées que si la commune l'a prévu par voie de règlement.** Le cas échéant, elles doivent tenir compte des risques envisageables, risque qui sont appréciés en fonction de la volatilité des immobilisations financières.

Donc, dès la sixième année suivant l'introduction du MCH2, la commune peut, par voie réglementaire (art. 81a, al. 3 Oco), attribuer les gains dégagés par les réévaluations à la réserve de fluctuation, **faute de quoi la revalorisation aura une incidence sur le résultat.** Il est tout de même aberrant de penser qu'il faille passer un bénéfice dans le compte général de la commune alors que le(s) bien(s) ayant entraîné une réévaluation n'a(ont) pas été vendu(s), ce qui est un non-sens absolu, raison pour laquelle il est proposé de créer un financement spécial relatif à la réserve de fluctuation.

### **Préavis**

Dans sa séance du 22 août 2022, la Commission des finances à l'unanimité a préavisé favorablement la création d'un financement spécial relatif à la « Réserve de fluctuation ».

Compte tenu de ce qui précède, Le Conseil municipal recommande la création d'un financement spécial relatif à la « Réserve de fluctuation ».

### *Ouverture de la discussion :*

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Le MCH2 "modèle comptable harmonisé 2" a été introduit dans les communes bernoises le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La création du financement spécial relatif à la Réserve de fluctuation a pour but de compenser les dépréciations résultant de la réévaluation périodique du patrimoine financier. Les prélèvements sur cette réserve sont régis par la législation et ne peuvent être autorisés que si la commune l'a prévu. Dès la sixième année suivant l'introduction du MCH2, la commune peut par voie réglementaire attribuer les gains dégagés par les réévaluations à la réserve de fluctuation, faute de quoi la revalorisation aura une incidence sur le résultat. C'est pourquoi, la fraction libérale-radical approuve à l'unanimité la création de ce financement spécial relatif à la "Réserve de fluctuation"."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Au risque de répéter, mais le sujet étant tellement technique que cela en vaut la peine. Cela fait maintenant six ans que la commune fonctionne selon le modèle comptable MCH2. Cette année, elle peut, par voie réglementaire, attribuer les gains dégagés par les réévaluations à la réserve de fluctuation, même si les biens n'ont pas été vendus. Pour éviter de faire passer un bénéfice qui n'est pas réel dans le compte général, il est proposé de créer un financement spécial relatif à la "Réserve de fluctuation" afin d'absorber les variations dues aux réévaluations périodiques du patrimoine financier. La fraction socialiste approuve à l'unanimité la création de ce financement spécial qui permettra ainsi d'avoir une vision plus réaliste de la situation financière communale."

M. Hervé Shimuna, ARC : "La fraction ARC approuve pleinement la création d'un financement spécial relatif à la "Réserve de fluctuation". En effet, la compensation des dépréciations dues à la réévaluation périodique du patrimoine financier permettrait d'avoir un bilan comptable qui serait en adéquation avec les passifs et actifs réels. Nous souhaitons également saluer toutes les actrices et tous les acteurs qui ont contribué à la proposition de cette initiative."

Au vote, la création d'un financement spécial relatif à la « Réserve de fluctuation » est acceptée à l'unanimité.

## 8. Engagement financier de l'Espace Jeunesse d'Erquël (EJE) pour la période 2023-2026 : décision

### *Rapport du Conseil municipal :*

Le Département de l'action sociale a transmis en juin dernier au canton de Berne la demande de l'admission à la compensation des charges des prestations de l'EJE pour la période de 2023 à 2026. Cette requête, si elle est acceptée, occasionnera une charge supplémentaire annuelle pour la Municipalité de l'ordre de CHF 48'300.-.

### **Structure de l'EJE**

Il est rappelé en préambule que selon l'art. 36 du Règlement des commissions permanentes, la Commission de la jeunesse, intégrée dans l'Action sociale, est composée de 9 membres, avec la représentation suivante :

- 1 membre du Conseil municipal de Saint-Imier qui a le rôle de président de la Commission de la jeunesse;
- 4 membres élus par le Conseil de ville de Saint-Imier;
- 2 membres des communes partenaires de l'EJE;
- 1 représentant des écoles obligatoires de Saint-Imier;
- 1 représentant du Syndicat scolaire Villeret-Cormoret-Courtelary.

### **Contexte**

La précédente demande faite au canton de Berne pour l'acceptation du programme d'exploitation de l'EJE a été transmise il y a six ans. Celle de juin 2022 contient les documents suivants :

- Budget.
- Courriers des communes avoisinantes acceptant de soutenir l'EJE à raison de CHF 1.50 par habitant par année. Les diverses communes concernées ont en effet accepté une augmentation de leur contribution de 50 centimes par habitant.
- Programme d'exploitation.

Concernant le budget, la prise en charge des coûts par le canton de Berne s'élève le cas échéant à 80% des charges, celles-ci devant être constituées d'au moins 70% de charges salariales.

En raison notamment de l'augmentation de la prise en charge des jeunes dès 6 ans et jusqu'à l'âge de 20 ans, l'EJE doit, à moins de réduire drastiquement ses prestations, augmenter sa dotation en personnel.

Dans l'idéal, il aurait été agréable de pouvoir offrir une place d'étudiant-e HES durant la totalité du parcours de formation (4 ans), mais les coûts ne sont dans ce cas pas pris en considération par la compensation des charges. Ils sont à charge en totalité de la commune, d'où la demande de création d'un poste d'assistant socioéducatif chargé de seconder les animateurs.

Par ailleurs, l'EJE souhaite pouvoir disposer depuis plusieurs années d'un véhicule, afin de faciliter la mise en place d'activités hors-murs.

## Préavis

La Commission de la jeunesse (9 mai 2022) et la Commission de l'action sociale (13 juin 2022), toutes les deux à l'unanimité, ont préavisé favorablement la présente demande.

La Commission des finances, de son côté, à une courte majorité, a préavisé le dossier positivement également.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande d'approuver l'engagement financier de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2023-2026, sous réserve de l'acceptation par le canton de l'admission à la compensation des charges de la présente demande.

### *Ouverture de la discussion :*

M. Patrick Domon, ARC : "C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de la demande du Service de l'action sociale. Il est plus que réjouissant de constater le développement de l'Espace Jeunesse d'Erguël depuis sa création il y a une quinzaine d'année. Il s'est progressivement imposé comme un lieu incontournable pour notre jeunesse et comme un partenaire essentiel dans notre organisation communale, dans le lien que nous voulons entretenir avec nos plus jeunes citoyens. Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir imaginer une nouvelle étape qui permettra une consolidation et un développement de cette structure. Avec le modeste soutien annuel qui nous est demandé ce soir pour la période 2023-2026, l'EJE pourra renforcer son équipe par la création d'un poste d'assistant socio-éducatif, étendre son public cible en proposant une offre pour les 6 - 20 ans et gagner en mobilité par l'acquisition d'un véhicule, ce qui s'avère une nécessité notamment pour être présent dans les communes alentours qui financent également la structure et qui, par ailleurs, et il est important de le relever, ont accepté d'augmenter leur contribution de 50 centimes par habitant. Aussi, sous réserve de l'acceptation par le canton de l'admission à la compensation des charges de la demande, nous approuvons l'engagement financier qui nous est demandé ce soir, soit de CHF 48'300.- par année, pour la période 2023-2026."

M. Diamantino Rodrigues Pereira, PS : "Il s'agit ce soir de se prononcer sur un engagement financier de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2023-2026. Nous avons étudié avec intérêt les différents documents qui nous ont été transmis et c'est logiquement que nous allons accepter cet engagement. En effet, l'offre s'est étoffée et la création d'un poste d'assistant socio-éducatif chargé de seconder les animateurs fait tout à fait sens. Nous comprenons également que la mise à disposition d'un véhicule dédié fait également sens. Rappelons que ce projet ne concerne pas que Saint-Imier mais également beaucoup de communes environnantes du Vallon. S'occuper de nos jeunes doit être une des préoccupations prioritaires. Dans le programme d'exploitation qui nous a été remis, il est mentionné un volet sous chiffre 5 intitulé les modalités de contrôle. Puisque des statistiques sont tenues à jour concernant la fréquentation de cette institution, il aurait été intéressant de disposer des chiffres pour cette période de pandémie. Si nous pouvions être renseignés lors du prochain Conseil, nous en serions ravis. La fraction socialiste approuve l'engagement financier pour la période 2023-2026 sous réserve de l'acceptation par le canton de l'admission à la compensation des charges de la présente demande."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Engagement financier de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2023-2026, décision. La fraction libérale-radical accepte à l'unanimité l'engagement financier concernant l'Espace Jeunesse d'Erguël pour la période 2023-2026 comprenant l'achat d'un véhicule à hauteur de CHF 35'000.- permettant l'organisation d'activités hors murs. Nous sommes satisfaits de constater que cette structure puisse prendre en charge d'avantage de jeunes de Saint-Imier et des communes voisines. Nous profitons de remercier les collaborateurs de l'EJE pour le travail fourni auprès des jeunes."

Au vote, l'engagement financier de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2023-2026 est accepté à l'unanimité.

## 9. Motions et interpellations

M. Samuel da Silva, président : "Je n'ai pas reçu de motion, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : "Echanges linguistiques : réponse à l'interpellation ARC déposée le 2 septembre 2021 au sujet des échanges linguistiques. En complément aux réponses déjà adressées dans le dossier des échanges linguistiques individuels, je peux vous donner les éléments suivants. De par mes nouvelles fonctions au Grand Conseil, j'ai pu m'entretenir avec divers employés du canton au sujet des échanges linguistiques individuels. Le canton promeut évidemment ce genre d'échange tant à l'interne du canton de Berne qu'à l'extérieur. Si la commune de domicile et la commune de scolarisation n'adoptent pas de réglementation spécifique dans ce domaine, la commune de domicile est tenue de verser à la commune de scolarisation les contributions aux frais de scolarisation fixées par l'INC (réglementation cantonale subsidiaire). Si un enfant ayant son domicile civil dans le canton de Berne fréquente un établissement de la scolarité obligatoire situé dans un autre canton, l'INC demandera à sa commune de domicile, à l'automne 2022, de s'acquitter de 65 % des frais de scolarisation facturés par le canton de scolarisation. Dans tous les cas, il revient à la commune de domicile de s'acquitter de ces frais. Pour les échanges à l'extérieur du canton, une Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (RSA 2009) regroupant les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich règle ces échanges. Les coûts sont prévus à l'annexe de la CSR et s'échelonnent de CHF 10'600.- à CHF 26'900.- et sont supportés par la commune. Cette année, nous avons eu une demande, l'année passée une également. Après consultation avec notre administrateur des finances, les coûts "économisés" si un de nos élèves ne fréquente pas notre école sont moindres par rapport aux coûts engendrés par les écolages. Je vous renvoie au surplus au site internet de l'INC qui recense de manière exhaustive les solutions à disposition des élèves désireux de se confronter à la langue de Goethe, tout en précisant que notre école est déjà active dans ce domaine avec plusieurs actions déjà présentées devant votre Conseil."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Merci pour ce complément d'information."

M. Samuel da Silva, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux interpellations, je donne la parole pour les nouvelles interpellations."

M. Patrick Domon, ARC : "Interpellation intitulée : Avenir du ceff. Nous nous permettons d'intervenir à la suite des annonces au mois de juillet du groupe de travail "Avenir Berne romande" concernant le déménagement du ceff ARTISANAT de Moutier à Bienne. Alors que près de 200 élèves de l'Ecole de maturité spécialisée ont déjà quitté le Jura bernois en août dernier pour poursuivre leur cursus de formation dans les murs du Gymnase français à Bienne, le canton de Berne a annoncé cet été le déplacement de l'ensemble des filières du ceff ARTISANAT de Moutier à Bienne à l'horizon 2026. En tant que commune-siège du ceff représentée au sein du Conseil d'école de l'institution, nous souhaitons savoir si le Conseil municipal a été associé et consulté à cette réorganisation et quelle a été sa prise de position officielle. Après le déplacement du domaine artisanal, ce seront au final plus de 500 élèves qui se formeront à Bienne et non plus dans le Jura bernois. Selon plusieurs retours, il semble d'ores et déjà que les étudiantes et étudiants soient à l'étroit dans les locaux du Gymnase de

Bienne suite au transfert de l'École de maturité spécialisée, alors que l'institution accueille également quelques classes d'employés de commerce CFC. Les jeunes Prévôtoises et Prévôtos qui deviendront prochainement Jurassiennes et Jurassiens quitteront les différents domaines du ceff pour rejoindre le canton du Jura. Cette situation provoquera inévitablement un affaiblissement de la fréquentation du Centre de formation du Jura bernois. Le domaine "commerce", situé à Tramelan, devrait être le plus impacté. Les élèves francophones biennois ne pourraient-ils pas alors rejoindre les sites du Jura bernois en regroupant les différents métiers au sein de vrais centres de compétences régionaux reconnus. Le chemin est-il plus court dans un sens que dans l'autre ? Ainsi, en complément de la position du Conseil municipal dans ce dossier, notre fraction souhaiterait obtenir de sa part les réponses complémentaires suivantes :

- Que ce soit par l'intermédiaire de l'association Jura bernois.Bienne ou du Conseil du Jura bernois, le Conseil municipal a-t-il engagé des discussions avec le groupe "Avenir Berne romande" ainsi qu'avec l'arrondissement de Bienne, afin de relocaliser certaines filières de formation francophone biennoises dans le Jura bernois, afin de renforcer les domaines du ceff présents tant à Saint-Imier qu'à Tramelan et qui se verront fragilisés ?
- On apprend toujours dans l'article du Journal du Jura du 8 juillet, que le coût de location des nouveaux locaux à Bienne se montera à 1,2 million par année pour une surface de 2'886 m<sup>2</sup>, soit un prix de 415 francs/m<sup>2</sup>, alors que le loyer médian dans le canton de Berne se situe entre 200 et 250 francs/m<sup>2</sup>. M. Annoni précise toutefois que ce prix, payé à un privé, est conforme aux critères cantonaux pour un investissement de l'ordre de 8,2 millions. Sauf erreur, le projet de rénovation des anciens Abattoirs actuellement porté par la commune prévoit également un investissement de l'ordre de 8 millions de francs. Le Conseil municipal peut-il nous rappeler, à titre de comparaison, le prix de location du mètre carré actuellement convenu avec le canton de Berne ?
- Et finalement, nous avons pu lire, toujours dans le même article du Journal du Jura, que le groupe "Avenir Berne romande" envisage de relocaliser l'ensemble de l'administration cantonale située actuellement à Moutier du côté de Tavannes et Reconvilier. Le Conseil municipal a-t-il eu des échanges avec le canton de Berne et a-t-il fait acte de candidature pour accueillir une ou plusieurs unités administratives à Saint-Imier alors que la commune dispose de solutions intéressantes, notamment dans le secteur de la nouvelle halte CFF de La Clef ?

L'interpellation ayant été remise par écrit au Conseil municipal avant sa séance précédant celle du Conseil de ville, une information détaillée concernant cet important projet de réorganisation régional est attendu immédiatement de la part du Conseil municipal."

M. Denis Gerber, maire : "Je vais partager la réponse en plusieurs parties. Je souhaite également préciser que certains de ces éléments n'ont pas été décidés en ma présence, n'étant pas encore entré en fonction à ce moment-là. La commune de Saint-Imier, en tant que commune-siège, a droit à un siège au sein du Conseil d'école du ceff, qui est l'organe stratégique de cette école. M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture, représente depuis le début de la législature la Municipalité au sein de cette entité. Lors des deux dernières séances du Conseil d'école en novembre 2021 et en mai 2022, un point concernant l'avenir du ceff ARTISANAT était agendé. Il s'agissait d'un point d'informations transmises par la direction du ceff. Ces points ont été l'occasion de discuter de cette problématique et de prendre connaissance de l'avancée du projet Avenir Berne romande. Il n'appartenait pas au Conseil d'école de décider du sort de la localisation du ceff ARTISANAT après le départ de Moutier, mais de s'exprimer à ce sujet, ce qui a été fait. Du reste, la consultation officielle a été adressée à l'association des communes Jb.B qui a pris position suite à une décision en assemblée générale le 28 octobre 2021. Nous étions représentés lors de cette assemblée par M. Olivier Zimmermann, vice-maire en 2021. La commune de

Saint-Imier n'a pas été consultée spécifiquement sur l'avenir du ceff ARTISANAT et sa relocalisation. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que le site est actuellement à Moutier et que le site futur sera celui de Bienne.

Implication du Conseil municipal, courrier du Conseil municipal du 12 mai 2022 :

- Importance du maintien d'une administration décentralisée et de culture francophone pour renforcer et crédibiliser l'arrondissement administratif créé le 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Maintien des emplois et des services dans notre région = fait positif car priorité du canton.
- Seule une communauté francophone forte permettra de renforcer l'engagement du canton en faveur du bilinguisme et le rôle du canton entre deux régions linguistiques du pays.
- Nécessité d'importantes réflexions pour assurer le rayonnement du Jura bernois.
- Saint-Imier doit jouer un rôle actif, déterminant dans la nouvelle organisation de notre région.
- Soutien à la démarche de Jura bernois. Bienne pour garantir un processus constructif et bénéfique pour l'ensemble des communes.
- Sollicitation d'une rencontre avec une délégation du Conseil-Exécutif.

Réponse du Conseil-Exécutif 9 juin 2021 :

- Un processus constructif sous le terme "Avenir Berne romande" a été initié.
- Importance accordée par le Conseil-exécutif à la population francophone et au bilinguisme cantonal.
- Mario Annoni, avec le Conseil-exécutif, assure le pilotage politique et stratégique.
- Le maire de Saint-Imier a pu rencontrer le comité Jb.B le 27 mai 2021.
- Jb.B apportera un soutien bienvenu à la coordination des besoins des propositions et des possibilités des communes.
- Saint-Imier sera prise en compte à sa juste valeur dans les travaux à venir.

Courrier du Conseil municipal du 5 novembre 2021 (adressé au vice-chancelier du canton) :

Il s'agissait de réponses à un questionnaire de consultations (10 questions) :

- Pôles de compétences davantage dispersés dans le Jura bernois.
- Ne pas toucher les acquis.
- Relocaliser les secteurs présentement à Moutier.
- Prise en compte d'une accessibilité aisée des lieux choisis.

- Pas favorable à un nouveau centre administratif regroupant l'administration cantonale francophone.
- Pourquoi pas un pôle de compétences dans la vallée de Tavannes ?
- Maintien du CJB à La Neuveville.
- Maintien de la Justice et de la Police cantonale dans le Jura bernois.
- Favorable au départ de l'EMSp de Moutier, mais pas à Bienne, mais dans le Jura bernois.
- Idem pour le départ du ceff ARTISANAT hors de Moutier dans le Jura bernois.
- Bien distinguer dans certaines administrations entre Bienne et le Jura bernois.

Conseil municipal du 17 mai 2022 : En réponse à une enquête faite auprès des 10 communes de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval sur un projet de courrier à adresser à MM. Annoni et Gaffino :

A l'unanimité des membres du Conseil municipal le contenu suivant est accepté :

- Le Vallon ne formule aucune revendication quant à une relocalisation de services particuliers sur son territoire.
- Le bâtiment de la Préfecture, à Courtelary, doit continuer d'accueillir un ou plusieurs services importants.
- Le déplacement du CJB doit relever de la seule compétence de l'institution.
- Le regroupement des services concernés par un déplacement doit avoir lieu dans un grand centre fort, éventuellement sur deux sites au maximum. Le haut de la vallée de Tavannes (terme jugé malgré tout vague par le Conseil municipal) paraît parfaitement approprié.

Référence aux Abattoirs :

Le Conseil municipal peut-il nous rappeler, à titre de comparaison, le prix de location du mètre carré actuellement convenu avec le canton de Berne ?

Quelques précisions :

- 1) Le projet est porté par Crescentia.
- 2) Le prix a été fixé en 2021 et des baux ont été proposés et promis aux locataires au prix de CHF 150.- m<sup>2</sup>.
- 3) L'estimation actuelle des coûts (renchérissement, protection du site, énergies) nous obligerait à parler d'un montant proche de CHF 200.- le m<sup>2</sup>, voire plus pour assurer l'assise financière du projet."

Patrick Domon, ARC : "Merci. On voit qu'il y a encore des combats à mener. Il faut rester vigilant et nous défendre. Il faut défendre toute notre région. ARC c'est aussi la région."

M. Samuel da Silva, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous pouvons

passer au point suivant de l'ordre du jour."

#### 10. Petites questions

M. Samuel da Silva, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vais apporter une réponse concernant la petite question au sujet de La Goule. L'assemblée générale de la Société des Forces Electriques de La Goule a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin dernier. Pour la première fois depuis un grand nombre d'années, elle n'a pas siégé à Saint-Imier, mais aux Bois. Le rapport de gestion n'a pas été imprimé à Saint-Imier mais à Saignelégier. Ces faits peuvent paraître normaux, mais ils sont significatifs d'un malaise entre la commune et La Goule. D'où notre interrogation et les questions suivantes. Peut-être vous dire en préambule que les relations entre la Municipalité de Saint-Imier, respectivement ses Services techniques, et la Société des Forces Electriques de La Goule sont bonnes et professionnelles. A plusieurs reprises ces derniers temps, nous avons eu l'occasion de coopérer sur des projets importants, que ce soit l'étude du renforcement de l'alimentation électrique de la zone industrielle de La Clef, la préparation des mesures Ostral en cas de pénurie ces prochains mois et les achats d'énergie pour la station de pompage de La Raisetette à Cormoret.

Quelle quantité d'électricité est actuellement fournie par La Goule aux Services techniques ?

L'électricité vendue par les Services techniques de Saint-Imier à leurs clients, comme celle des 9 autres communes du Jura bernois et du Jura, est achetée par la société SACEN SA dont chaque commune est actionnaire. SACEN organise régulièrement des appels d'offres auxquels sont invités tant la Goule que les BKW, parmi d'autre fournisseurs. En 2021 et 2022, la Goule a fourni à SACEN plus de 30 GWh d'électricité par an, alors que Saint-Imier en consomme 25 GWh.

Ensuite, vous me demandiez si la commune ne craignait pas que La Goule déplace son siège social vu la politique d'achat de la commune ?

Faut-il le rappeler, La Goule paie environ CHF 100'000.- d'impôts par année. Alors, sachez que Les décisions stratégique du groupe BKW dont le chiffre d'affaires se chiffre en milliards, et auquel appartient La Goule, ne dépendent probablement pas des achats d'énergie de la commune de Saint-Imier. Rappelons que le domaine de l'électricité apporte CHF 650'000.- de bénéfice net chaque année à la commune de Saint-Imier et participe de manière conséquente aux investissements communaux (plus d'1 million d'investissements par an). Enfin, une part importante des employés des Services techniques paye, faut-il le rappeler, des impôts à Saint-Imier.

Est-il prévu que la commune rencontre La Goule pour discuter de la stratégie future ?

La stratégie mise en œuvre par la commune de Saint-Imier dans le domaine de l'électricité depuis plus de 20 ans a toujours été de faire des alliances là où c'était nécessaire, tout en gardant la maîtrise des décisions stratégiques. Soutenu à chaque étape par des décisions politiques du Conseil de ville, elle a fait ses preuves et permis de s'adapter à l'évolution de la législation fédérale. Sauf décision contraire des autorités politiques, il n'est pas prévu de revenir en arrière et de rompre les partenariats actuels."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Je remercie Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, pour ce complément d'informations."

M. Samuel da Silva, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse."

M. Samuel da Silva, président : "J'ai reçu 5 nouvelles petites questions, je donne la parole."

Mme Edanur Bilir, ARC: "Petite question intitulée : chaudière à gaz. Au nom de la commission temporaire pour un développement durable, je vous pose la question suivante : le 12 août, nous avons pris connaissance de l'avis de construction déposé à la Préfecture du Jura bernois concernant les travaux de rénovation de la piscine. Nous nous permettons de vous demander des précisions quant la chaudière à gaz destinée à remplacer la chaudière existante. Sachant qu'en date du 21 octobre 2021 le Conseil de ville a accepté à l'unanimité le rapport final de la "commission temporaire pour une politique communale orientée développement durable", mentionnant que tout nouveau projet ou nouvel achat devait être réfléchi dans une logique durable. Nous nous permettons ainsi de demander des précisions quant au remplacement par une chaudière à gaz. D'autant plus qu'au jour d'aujourd'hui les questions géopolitiques et énergétiques sont au centre des préoccupations."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, suppléante de M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "En l'absence de M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, je peux vous répondre sous cette forme : le service des bâtiments et infrastructures sportives informe le Conseil de ville que la chaudière à gaz est existante et le système également. Il convient de ne pas la remplacer sachant que cette dernière fonctionne et sert principalement à chauffer l'eau sanitaire des trois douches existantes et de combler les besoins en eau chaude de la cuisine de la buvette. L'eau des bassins, selon la législation fédérale, doit obligatoirement être chauffée par des énergies renouvelables, d'où l'utilisation des panneaux solaires thermiques qui sont également existants et du renouvellement de la bâche de protection des bassins. Sporadiquement, si les conditions météorologiques sont mauvaises à la mise en service du site, un coup de pouce est donné par le chauffage à gaz pour accéder à une température adéquate des bassins. Cependant, des discussions sont en cours sur l'utilité et la nécessité de chauffer la piscine autrement qu'en combinant les panneaux solaires et la bâche thermique, ce qui permettrait des économies énergétiques. Mais le service le répète, il s'agit d'une installation existante qui ne sera pas modifiée dans le cadre des investissements prévus initialement dans l'assainissement."

Mme Edanur Bilir, ARC : "Merci beaucoup pour votre réponse."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Ces derniers mois, plusieurs voix s'élèvent pour dénoncer l'utilisation massive des énergies et du risque de pénurie dans notre société. Parallèlement à cela, la hausse des prix des matières premières se confirme. ARC souhaiterait avoir un point de vue objectif du Conseil municipal et surtout des Services techniques sur ce qui a été entrepris ou sur ce qui est envisagé en matière d'énergie pour Saint-Imier. Notamment les mesures qui aident les Imériennes et Imériens dans leur quotidien et celles qui sont durables écologiquement. Nous souhaitons également savoir ce qu'il en est du projet très novateur de chauffage à distance avec l'eau tirée du Puits des Sauges, ce qui a été réalisé et ce qui est prévu pour utiliser une énergie locale et sans CO2 ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vais m'efforcer de répondre au mieux à votre question bien plus complexe qu'il n'y paraît. Tout d'abord, sachez qu'au sein du Conseil municipal la question de la crise énergétique et des mesures à mettre en place si délestage il y a, sont prise au sérieux. Et dans cette optique, une cellule interservices va être créée d'ici la semaine prochaine afin de parler des mesures que l'on peut mettre en place pour

économiser l'énergie dans l'ensemble des bâtiments communaux, mais également dans la façon de travailler des collaborateurs. Notre commune est distributrice d'électricité et de gaz, deux domaines en très profonde mutation économique ces dernières années. L'électricité est un marché, et l'on doit s'y approvisionner en faisant des appels d'offres. L'électricité que nous vendrons dans six mois, 2 ans, 4 ans aux consommateurs et aux entreprises de Saint-Imier, nous devons l'acheter et la réserver au bon moment. Si nous l'achetons aujourd'hui, alors que les prix sur le marché sont à des niveaux stratosphériques, nous devons soit vendre à perte (à charge de la commune), soit augmenter les prix. Il faut donc surveiller le marché, et mener une politique d'achat la plus intelligente possible. Pour disposer de ces compétences, nous nous sommes réunis dans la SACEN, qui regroupe les collectivités distributrices de 10 communes du Jura et du Jura Bernois. Je suis vice-présidente de cette société, et des employés des Services techniques de Saint-Imier y travaillent, offrant leurs compétences à toutes les autres communes. L'achat d'électricité pour la vente est très complexe. Si l'on n'agit pas correctement, on peut alors devoir acheter à des prix trop élevés, ce qui obligerait à des hausses pour les consommateurs. Grâce à notre stratégie avec les autres communes, nous avons pu offrir des prix très favorables et nous avons pu largement limiter les hausses liées à la flambée des prix actuels. Nous offrons des prix globaux qui sont très intéressants, alors que nous ne sommes pas producteurs directs. Il faut aussi noter que le marché du gaz a été libéralisé il y a quelques années, et que nous avons aussi fixé une stratégie d'approvisionnement. Toutefois, la flambée des prix actuels, liée à la guerre en Ukraine, est un immense défi pour nous, comme pour l'électricité. La politique énergétique est également marquée par les exigences de la transition énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique. Seul un travail sur le long terme peut apporter des résultats. On ne peut pas dire "il faut arrêter les émissions de CO2" pour que cela se passe. Nous avons mis en place des mesures fortes qui produisent des effets et vont dans la bonne direction. Pour les particuliers, nous avons mis en place un régime de subventions communales. Nous versons par exemple des montants en cas d'achat de frigo, lave-linge, de vélos électriques etc., à faible consommation A+++.

Faites attention, les étiquettes ont changé tout récemment, alors assurez-vous bien que c'est du A+++.

Les subventions communales sont versées sous forme de bons CIDE, pour favoriser le commerce local et les circuits courts. Nous avons pris des mesures pour réduire la consommation de l'éclairage public (pose de LED). Pour les nouveaux bâtiments des Services techniques, nous avons décidé de demander un crédit complémentaire au début de cette année pour qu'ils soient à la pointe et certifié Minergie. Grâce au crédit voté en juin, nous allons lancer des projets photovoltaïques importants, pour avoir une source de production propre. Enfin, nous avons déjà commencé à réaliser un CAD (chauffage à distance), unique loin à la ronde puisque nous utilisons la chaleur (env. 19 degrés) de l'eau du Puits profond des Sauges, qui nous a sauvé de la sécheresse cet été, pour chauffer des bâtiments. Une première étape a déjà été réalisée en profitant des conduites jusqu'au nouveau réservoir des Philosophes construit au-dessus de l'hôpital. L'hôpital et le bâtiment communal situé Route de Sonvilier 3 ont déjà été raccordés. Ils sont désormais chauffés avec notre énergie locale quasi sans CO2. Pour l'hôpital, on peut estimer que 350 tonnes de CO2 ne seront pas émises chaque année depuis que ce nouveau chauffage à distance avec la chaleur de l'eau du Puits des Sauges est en service. Nous réalisons actuellement les études nécessaires, afin d'amener ce CAD au centre de Saint-Imier. Nous voulons œuvrer à la transition énergétique en réduisant la consommation et en offrant des sources d'énergies propres sans CO2. Grâce à l'engagement de tout le personnel de la commune, particulièrement des compétences de celui des Services techniques, nous sommes sur la bonne voie. Nous avons enregistré des avancées importantes, même si la crise actuelle, inattendue, en tout cas dans l'ampleur de ses conséquences, nous mobilise pleinement pour l'intérêt de la collectivité. Nous voulons poursuivre sans faille sur cette voie d'avenir et nous sommes convaincus de servir ainsi au mieux les intérêts des consommateurs d'énergies à Saint-Imier."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Merci beaucoup Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement."

M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme : "Je m'excuse M. le président. Est-ce que M. Marco Pais Pereira, ARC, pourrait nous rappeler sa question, car il y a tellement d'explications que je ne me souviens plus de la question."

...M. Marco Pais Pereira, ARC, relit sa petite question...

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Ces derniers mois, plusieurs voix s'élèvent pour dénoncer l'utilisation massive des énergies et du risque de pénurie dans notre société. Parallèlement à cela, la hausse des prix des matières premières se confirme. ARC souhaiterait avoir un point de vue objectif du Conseil municipal et surtout des Services techniques sur ce qui a été entrepris ou sur ce qui est envisagé en matière d'énergie pour Saint-Imier. Notamment les mesures qui aident les Imériennes et Imériens dans leur quotidien et celles qui sont durables écologiquement. Nous souhaitons également savoir ce qu'il en est du projet très novateur de chauffage à distance avec l'eau tirée du Puits des Sauges, ce qui a été réalisé et ce qui est prévu, pour utiliser une énergie locale et sans CO2 ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme : "Merci, je ne me souvenais plus de la petite question, la réponse étant tellement longue."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Lors de ces deux derniers Conseils de ville, nous avons accepté des montants importants pour permettre l'essor de la zone industrielle de La Clef. ARC est heureuse de constater que Saint-Imier continue son développement économique. Des entreprises importantes sont sur le point de s'implanter et d'offrir de nombreux nouveaux emplois dans la zone de La Clef. L'arrivée de nouveaux postes de travail peut générer un trafic important dans les quartiers de Saint-Imier, en particulier le long de la Rue de la Clef. Il nous paraît indispensable d'anticiper et de prendre toutes les mesures pour favoriser des déplacements aussi peu nuisibles que possible, afin de maintenir et garantir la qualité de vie que l'on connaît dans notre Cité. Nous souhaiterions connaître les actions prévues pour favoriser des déplacements aussi respectueux que possible. En particulier, peut-on nous dire où en est la réalisation de la halte CFF à La Clef, qui est appelée à jouer un rôle fondamental en desservant par transports publics non seulement les entreprises, mais aussi les habitants du secteur ainsi que La Roseraie et l'hôpital ? Concernant La Roseraie et l'hôpital, un chemin existe entre la future halte CFF, actuellement jusqu'à la route cantonale. Toutefois, ce chemin est ouvert à tous vents et donne bien du travail à déneiger en hiver. Peut-on imaginer une vision moderne en prévoyant sa couverture, pourquoi pas de panneaux photovoltaïques ? Un peu comme a été couverte la rampe d'accès au quai sud de la gare, afin que l'on puisse accéder facilement à l'hôpital et à La Roseraie depuis la halte CFF de La Clef ? De plus, cela réduirait la charge des Travaux publics, puisqu'il y aurait moins à déneiger. Qu'en est-il de la desserte en bus du secteur ? Des mesures sont-elles envisagées pour que la circulation nuise le moins possible par l'intérieur de Saint-Imier ?"

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale, suppléante de Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "En l'absence de Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, je vais vous apporter une réponse au nom du Département urbanisme et mobilité : nous partageons la satisfaction d'ARC de voir que Saint-Imier continue son développement économique, dans le secteur de La Clef notamment. Le Service de l'urbanisme et la Commission urbanisme et mobilité partagent également les préoccupations d'ARC en matière de mobilité et la nécessité d'avoir recours le plus fréquemment possible à la mobilité douce pour les déplacements quotidiens. De par leur taille, les entreprises de La Clef sont aujourd'hui de grands générateurs de trafic et il est nécessaire de prévoir, comme pour l'ensemble de la localité d'ailleurs, des alternatives à la voiture individuelle si l'on entend œuvrer pour une mobilité plus durable. C'est pourquoi le département a lancé conjointement deux études (étude stationnement et étude circulation), afin de poser les bases d'une politique de mobilité cohérente à Saint-Imier. Les conclusions

de ces études ne sont pas encore connues aujourd'hui, mais pourraient conduire à amorcer des changements. Le plus grand combat serait alors de véritablement être en mesure de faire changer les mentalités dans ce domaine. En attendant, ce n'est pas à dire que rien ne se passe à Saint-Imier en matière de mobilité. Certains dossiers sont en cours, nous pensons ici à la phase test des deux boucles de bus Saint-Imier – Villeret et de la gare CFF - La Clef. Ainsi, en ce qui concerne la halte ferroviaire de La Clef, CFF a mis notre dossier sur le dessus de la pile et a lancé les démarches. Celles-ci seront longues, car le mécanisme fédéral prend du temps. Vous le savez. Toutefois, les plans sont en cours de validation. Nous avons reçu à plusieurs reprises les CFF et leurs ingénieurs durant la dernière année et le projet avance comme il se doit. La gare sera érigée pour l'horizon 2030. La liaison piétonne gare CFF - La Clef - hôpital sera assurée depuis le sud de la gare via un passage inférieur sous les voies CFF. La traversée de la route cantonale sera, en principe, revue par le canton qui examinera la pertinence d'un nouvel aménagement de traversée de chaussée. L'itinéraire se poursuivra via le chemin piétonnier qui serpente au travers du quartier Champs-de-la-Pierre pour aboutir à La Roseraie puis à l'hôpital. Même si nous comprenons la (bonne) intention d'envisager la couverture de ce cheminement, nous ne sommes absolument pas convaincus pour plusieurs raisons : 1) coûts importants, 2) risque de précédent, 3) intégration difficile de l'ouvrage dans le tissu urbain, 4) pas convaincus que cela réduise véritablement la charge de travail des employés des Travaux publics, etc. . La desserte locale de bus (deuxième version), quant à elle, va entrer dans sa deuxième année. Un bilan de l'expérience sera tiré en temps voulu et, s'il s'avère concluant, l'offre pourra être inscrite à l'horaire. Dans le cas contraire, elle serait abandonnée et un nouveau système repensé."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Merci beaucoup Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale, suppléante de Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité."

M. Samuel da Silva, président : "Aussi une longue réponse."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Petite question intitulée : Quelle participation à Saint-Imier au projet de cyberparlement en cours de réalisation au ceff INDUSTRIE ? Le ceff INDUSTRIE travaille sur le projet régional de cyberparlement et une phase de tests débutera en février 2023. Des classes de l'Ecole secondaire de Tramelan et le Centre de jeunesse de Malleray et de Tramelan y participeront. Qu'en est-il à Saint-Imier ? Est-ce que la commune y voit aussi de l'intérêt et pourrait s'annoncer participante à cette phase de tests en collaborant avec le Parlement des jeunes qui vient d'être créé ou avec d'autres acteurs imériens, ceci en sachant qu'au début elle s'était penchée sur ce projet de cyberparlement ? Nul ne sera surpris d'entendre ici qu'aujourd'hui les jeunes privilégient l'usage du numérique dans leur quotidien et que ce serait l'occasion, en les impliquant dans ces phases de tests, de renforcer leur intérêt et leurs connaissances sur l'actualité et la politique."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Lorsque j'ai été élue en 2019, on parlait déjà de cette phase de tests. Actuellement, cela doit faire 6 ans qu'ils sont en phase de tests. Au niveau de notre Commission de la jeunesse, il était assez clair qu'à Saint-Imier nous allions privilégier un parlement physique plutôt qu'un cyberparlement, c'est ce qui a été mis en place. A ma connaissance, nous n'avons jamais été consultés pour être intégrés dans cette phase de tests. Je vais interroger la Commission de la jeunesse concernant ce sujet, et je vous retiens au courant."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci. Cela aurait pu être une option intéressante favorisant l'augmentation du nombre de votants ou d'électeurs chez les jeunes. On constate que les taux de participation sont bas. Je vous remercie."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Jardins publics de la Rue du Vallon et Esplanade. Comme nous avons pu le lire dans les journaux, le permis de construction de

l'hôtel a été octroyé. Une partie du jardin public actuel va disparaître, c'est pourquoi nous voudrions être informés au sujet de l'aménagement de la zone ouest restante ? Est-il envisagé la création d'un nouveau jardin public à un autre endroit et si oui, où ? Et que va devenir la rampe du skate-park ? Existe-t-il un projet de réaménagement des jeux et des bancs sur l'Esplanade des Collèges ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, suppléante de M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "En l'absence de M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, je peux vous apporter la réponse suivante : Oui, il va y avoir, si vous regardez les plans, une zone de jeux devant l'hôtel. Pour les jeux existants, ils seront replacés ailleurs à Saint-Imier, comme par exemple à La Pelouse. La rampe de skate sera replacée et réemployée ailleurs sur le territoire. Et veuillez m'excuser vous aviez encore une question ?"

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Au niveau de l'Esplanade."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, suppléante de M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Oui, alors à ce niveau-là, je ne peux pas répondre. Je vais laisser M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, répondre."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Implantation de la Société Tudor Tech à Saint-Imier. Nous avons appris le 14 septembre 2014 que la Société Tudor Tech SA allait s'implanter à Saint-Imier dans la zone industrielle de la Rue de la Clef. Cette société du secteur technique avait choisi le canton de Berne et plus précisément le Jura bernois pour installer une unité de production de système d'imagerie d'avion par scanner. 120 emplois à Saint-Imier devaient être créés dans les 5 ans et c'est d'ailleurs le nombre annoncé sur le site internet de la société. Actuellement, bon nombre de personnes s'interrogent sur le fonctionnement de cette société. Le bâtiment construit en 2015 semble la plupart du temps sans activité. De ce fait, nous souhaiterions savoir si la commune a des informations au sujet de cette société."

M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme : "Nous n'avons pas d'information particulière concernant cette entreprise. Nous avons octroyé un prêt économique qui est remboursé en temps et en heure. Quant aux emplois, on peut se renseigner. Un complément d'information vous sera donné ultérieurement."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Musée de Saint-Imier. En automne 2021, le musée a rouvert ses portes après 4 ans de travaux. Il y abrite l'histoire du vallon de Saint-Imier et de ses habitants, mais également l'Espace interjurassien de l'histoire militaire du Jura historique. N'oublions pas que notre Musée, tout comme d'autres institutions du Jura bernois, a été reconnu d'importance régionale par le canton de Berne en 2016, bénéficiant ainsi de subventions dans le cadre de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles. Nous souhaiterions savoir combien de visiteurs ont fréquenté le Musée depuis sa réouverture et quelles en sont les retombées au niveau de la région."

M. Denis Gerber, maire : "J'ai pris note de votre petite question. Je vais me renseigner auprès des responsables et vous apporter une réponse lors du Conseil de ville du mois d'octobre."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : "Nous n'avons pas reçu cette petite question avant le Conseil de ce soir, autrement nous aurions pu préparer les chiffres. En complément de ce que vient de dire M. le maire, nous pouvons constater que les retours sont excellents. Le Musée est très satisfait de la fréquentation. Tous les visiteurs sont comptés. Il faut savoir que l'on recense aussi le code postal des visiteurs pour avoir un aperçu

d'où viennent les visiteurs. Il y en a qui viennent de très loin. C'est aussi un signe d'encouragement.

Voici les chiffres (non actualisés) dont je dispose :

En 2021 : entre fin septembre et fin décembre, il y a eu 747 visiteurs.

En 2022 : du 1<sup>er</sup> janvier au 7 avril (dernière date du relevé en ma possession), il y a eu 362 visiteurs.

De fin septembre 2021 à début avril 2022, cela fait donc près de 1'110 visiteurs. A titre de comparaison, pour les années avant la fermeture pour les travaux en 2017, voici quelques chiffres

En 2010 : 819 visiteurs.

En 2011 : 758 visiteurs.

Nous avons actuellement plus de visiteurs qu'en une année "normale". Ceci montre que les choix qui ont été faits étaient les bons et que l'intérêt pour notre Musée est là.

Dans la rubrique "People", je peux vous informer que notre ancien conseiller fédéral Adolf Ogi a visité le Musée en juillet dernier. A la fin de la visite, M. Adolf Ogi a même dit que notre musée était : "Formidable" !

...Rires...

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci. J'attends un petit complément prochainement."

M. Samuel da Silva, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre petite question, nous pouvons passer au dernier point de l'ordre du jour."

## 11. Divers et imprévu

M. Jeanneret Corentin, chef du Département éducation et culture : "Sur une note un peu moins réjouissante, on a appris pendant notre séance, une onde de choc qui venait du Château de Balmoral, le décès de sa majesté la Reine Elisabeth. En signe de respect, et de témoignage d'amitié au peuple britannique, peut-on observer une minute de silence ?"

M. Samuel da Silva, président : "Oui."

...l'ensemble des personnes présentes dans la Grande salle de la Salle de spectacles se lèvent...

... une minute de silence...

...l'ensemble des personnes présentes dans la Grande salle de la Salle de spectacles reprennent leur place...

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Ce soir marque la fin de l'engagement d'un membre estimé de notre fraction, et nous souhaitons lui rendre hommage par ces quelques mots :

Cher Cédric,

Tu es entré le 4 septembre 2014 au Législatif en remplacement d'un membre démissionnaire. Ensuite, tu as été élu avec brio en 2014, où tu as effectué le 4<sup>ème</sup> meilleur score et en 2018, où tu as fini en tête des voix obtenues tous partis confondus. Ton sens du devoir et ton esprit d'entrepreneur ont été reconnus et salués unanimement.

Nous relevons ton implication sans faille dans les différentes commissions où tu as siégé et dans lesquelles tu acceptes de rester jusqu'à la fin de cette législature. Lors des Conseils de ville, tu as toujours apporté ton regard aiguisé sur les différents dossiers qui nous étaient soumis, avec le regard d'un chef d'entreprise pragmatique.

Tu es une personne de qualité sur laquelle nous pouvons compter et à qui nous demandons volontiers l'avis. Tu vas manquer à notre fraction et à nos autorités. Nos soirées fondue vont également manquer à la fraction !

Nous regrettons ton choix de quitter notre commune tout en le comprenant, mais nous prenons congé de toi tout en sachant que tu ne nous fermas pas la porte et qu'il t'importera toujours de te battre pour Saint-Imier. Tu continueras cet engagement en faveur de notre Cité à la tête de l'entreprise familiale et nous savons que nous pourrons toujours compter sur un membre d'une grande expérience qui a fait siennes les valeurs de notre parti.

Nous te disons un grand MERCI pour ta présence, ton investissement infailible pour Saint-Imier et pour le parti, mais également pour ta bonne humeur."

... Applaudissements...

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste, et notre parti, avaient prévu pour demain soir la 2<sup>ème</sup> grillade intergénérationnelle. Pour des raisons très sérieuses de météo, comme cela se fait à Cointrin, il est préférable d'annuler cette rencontre. Dès que nous avons une nouvelle date appropriée, la 2<sup>ème</sup> grillade intergénérationnelle aura bien lieu. Donc pour demain, cela ne servira à rien de vous déplacer sur l'Esplanade des Collèges."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Maintenant, une renaissance après une pandémie, et deux années d'annulations. Nous n'avons pas toutes les cartes en mains à cause d'un méchant virus qui nous embête, mais nous relançons Noël Ensemble. On retente le coup. Noël Ensemble aura lieu du jeudi 15 décembre 2022 au samedi 17 décembre 2022. Il y aura le Mondial, mais aussi Noël Ensemble. Il y aura le marché de Noël, les tipis, les chalets. Des informations par voie de presse suivront."

M. Samuel da Silva, président : "Bien, nous sommes arrivés au terme de notre séance de ce soir. Je vous donne rendez-vous le 20 octobre 2022 pour traiter entre autres du budget communal. Merci, et bonne soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 29.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :